



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E109739

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2024

ÉDITÉ LE 21/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2009

Forme juridique : SARLU

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2008 B 1312

Siret : 509 490 454 00030

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 1376190/L

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5657743004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5657743004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : FRERY

Sigle : FRERY

948 ROUTE DE NEUFCHATEL
76230 ISNEAUVILLE

Téléphone : 06 03 81 34 50

Portable : 06 03 81 34 50

Site Internet : www.chauffagiste-rouen.fr

E-mail : sarlfrey@live.fr

Responsabilité légale :

FRERY JULIEN GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	12/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	06/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.